



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.81
13 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 11 NOVEMBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant d'apparentes violations de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 8 et le 10 novembre 1994, il semble que 21 vols d'avions ou hélicoptères aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'applique pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui ont été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe à la présente note des précisions sur l'itinéraire de ces vols au cours de la période sur laquelle porte le rapport.

Le nombre total des violations apparentes s'établit à présent à 3 184.

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(8-10 novembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3164	8 nov.	10 h 02	10 h 04	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3165	8 nov.	10 h 07	10 h 09	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge survoler Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3166	8 nov.	10 h 15	10 h 17	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-17/Hip camouflé voler à 30 kilomètres environ au nord de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Faible
3167	8 nov.	10 h 27	10 h 29	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3168	8 nov.	10 h 37	10 h 39	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3169 3170	8 nov.	12 h 10	12 h 12	Le personnel de la FORPRONU a vu deux hélicoptères blanc et bleu Mi-17/Hip frappés d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3171	8 nov.	13 h 49	13 h 51	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-Est Basse Faible
3172	9 nov.	08 h 10	08 h 12	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère voler vers le sud le long de la frontière à 25 kilomètres au nord-ouest de Cazin. Les forces serbes locales des ZPNU ont tiré sur cet hélicoptère. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
3173	9 nov.	13 h 54	13 h 56	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3174	9 nov.	15 h 15	15 h 35	La chasse de l'OTAN a établi un contact radar puis un contact visuel avec un hélicoptère non identifié à 12 kilomètres à l'ouest de Banja Luka. On pense que cet hélicoptère a atterri à 30 kilomètres au sud-est de Cazin. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3175	9 nov.	15 h 17	15 h 19	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3176	9 nov.	16 h 24	16 h 26	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3177	10 nov.	11 h 29	11 h 31	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3178	10 nov.	11 h 29	11 h 31	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3179	10 nov.	11 h 36	11 h 38	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3180	10 nov.	12 h 05	12 h 07	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3181	10 nov.	12 h 51	12 h 53	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3182	10 nov.	13 h 14	13 h 16	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3183	10 nov.	13 h 46	13 h 48	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3184	10 nov.	14 h 35	14 h 37	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu Mi-17/Hip frappé d'une croix rouge atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible